

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 17 octobre 2024  
Convocation du : 11 octobre 2024  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 24

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le dix-sept octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

**PRÉSENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Céline LEROUX, Bernard HAESBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Sylvie GUSTIN, Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Martine DUBREU, Philémon BRUNET, Laurent DERONNE, Arnaud MARIE, Hugues QUESTE, Michel PLOUY, Catherine DE PARIS, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Philémon BRUNET

DE24.134

**ADMINISTRATION MUNICIPALE**  
**ASSOCIATION POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION**  
**DE LA VALLÉE DE LA LYS ET FLANDRE INTÉRIEURE**  
**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Autorisation - Approbation*



L'Association pour l'Emploi et la Formation de la Vallée de la Lys et Flandre Intérieur (AEFVLF) prévoit en ses statuts un Conseil d'Administration composé de plusieurs collèges et notamment d'un collège d'élus.

Ainsi, 7 représentants titulaires et 5 suppléants doivent être désignés par le Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'AEFVLF.

Par délibération DE20.060 du 13 juillet 2020, le Conseil Municipal a désigné en tant que titulaires Bernard HAESBROECK, Hugues QUESTE, Jean-Louis MERTEN, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Philémon BRUNET et en tant que suppléants Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ.

Suite à la démission de Monsieur Bernard HAESBROECK de son mandat de Maire et à l'élection de Monsieur Jean-Michel MONPAYS en tant que Maire, il y a lieu de revoir ces désignations.

L'élection de ces membres se déroulera dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Il est demandé aux Présidents de Groupe de proposer leurs candidats.

**Candidatures :**

**Liste Aimer Armentières et Agir pour l'Humain :**

Titulaires : Jean-Michel MONPAYS, Hugues QUESTE, Jean-Louis MERTEN, Bernard HAESBROECK, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Philémon BRUNET

Suppléants : Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :**

- 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- 06 abstentions : groupe « Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- 02 voix pour : groupe « Armentières en Tête ! »

Par conséquent, sont désignés pour siéger au Conseil d'Administration de l'AEFVLF :

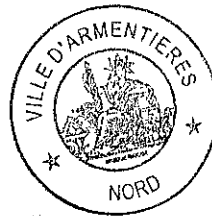
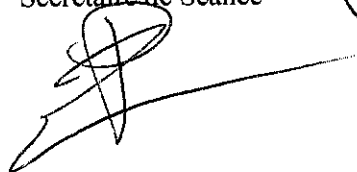
Titulaires : Jean-Michel MONPAYS, Hugues QUESTE, Jean-Louis MERTEN, Bernard HAESBROECK, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Philémon BRUNET

Suppléants : Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Philémon BRUNET**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance



**Jean-Michel MONPAYS**

